



Calendrier des Commissions scientifiques régionales d'Occitanie 2022

Commission scientifique régionale compétente en matière d'acquisition

Date de remise des dossiers	Date de la commission	Lieu
mardi 8 février 2022	mardi 22 mars 2022	Toulouse
mardi 10 mai 2022	mardi 21 juin 2022	Montpellier
mardi 11 octobre 2022	mardi 22 novembre 2022	Toulouse

Les dossiers doivent être envoyés par courriel ou WeTransfer à l'adresse musees.occitanie@culture.gouv.fr.

Ils doivent **impérativement** comporter les éléments suivants :

- formulaire (à télécharger sur le site internet de la Drac) dûment rempli, comportant notamment les informations sur les provenances et des éléments comparatifs de prix ou de valorisation ;
- tableau de synthèse (à télécharger sur le site internet de la Drac) dûment rempli ;
- images : photo(s) de bonne qualité, correctement nommées, au format Jpeg, d'une taille n'excédant pas 2 Mo par image et n'excédant pas 10 Mo pour l'ensemble du dossier d'images : face et revers, détails le cas échéant (signatures, inscriptions, etc.) ;
- avis du Grand Département compétent et du Service des musées de France : les musées doivent transmettre leurs dossiers au Grand Département compétent et au Service des musées de France à la date de remise des dossiers à la Drac ;
- tout autre document permettant d'étayer la demande.

Ne seront inscrits à l'ordre du jour que les dossiers complets transmis au plus tard aux dates de remise indiquées. Tout dossier incomplet sera écarté.

Commission scientifique régionale compétente en matière de restauration et de conservation préventive

Date de remise des dossiers	Date de la commission	Lieu
mardi 15 février 2022	mardi 29 mars 2022	Montpellier
mardi 17 mai 2022	mardi 28 juin 2022	Toulouse
mardi 25 octobre 2022	mardi 6 décembre 2022	Montpellier

Les dossiers doivent être envoyés par courriel ou WeTransfer à l'adresse musees.occitanie@culture.gouv.fr.

Ils doivent **impérativement** comporter les éléments suivants :

- formulaire (à télécharger sur le site internet de la Drac) dûment rempli, comportant notamment les informations sur les statuts juridiques des œuvres concernées ;
- tableau de synthèse (à télécharger sur le site internet de la Drac) dûment rempli ;
- images : photo(s) de bonne qualité, correctement nommées, au format Jpeg, d'une taille n'excédant pas 2 Mo par image et n'excédant pas 10 Mo pour l'ensemble du dossier d'images : face et revers, détail des altérations ;
- cahier des charges ;
- CV du ou des restaurateurs ;
- devis comprenant le mémoire technique ;
- tout autre document permettant d'étayer la demande (restaurations antérieures, etc.).

Ne seront inscrits à l'ordre du jour que les dossiers complets transmis au plus tard aux dates de remise indiquées. Tout dossier incomplet sera écarté.